Le 8 juin 2023 ARRETE DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N°AP 2023-026

Régie de recettes Aéroport

Nomination de Léo GAILLARD en qualité de mandataire

Le président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative en matière de développement économique;

Vu la décision du Président n° DP 2017-050 du 1er mars 2017 portant modification de la régie de recettes de l'Aéroport;

Vu l'arrêté du Président n° AP 2022-042 du 22 avril 2022 portant nomination du régisseur titulaire Murielle BUFFARD ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juin 2023 ;

Considérant que Léo GAILLARD est embauché comme emploi saisonnier à Roannais Agglomération ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	1 3 JUIN 2023
Publié	
Notifié à Léo GAILLARD	

ARRETE

ARTICLE 1

Léo GAILLARD est nommé mandataire de la régie de recettes de l'aéroport de Roanne à compter du 31 mai 2023, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2

Léo GAILLARD, mandataire, ne percevra pas d'indemnité de maniement de fonds.

ARTICLE 3

Le mandataire ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

ARTICLE 4

Le Président de Roannais Agglomération et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet et à M. Trésorier de Roanne
- Publié sur le site de Roannais Agglomération
- Notifié à Léo GAILLARD

ROANNAIS AGGLOMERATION

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Yves Nicolin,

Président, Maire de Roanne

Signature du Régisseur Titulaire, Précédée de la mention manuscrite « Vu pour acceptation » Signature du Mandataire, Précédée de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Murielle BUFFARD

Léo GAILLARD